

Décision

Générale

colonial

Décision n° 452 du 5 mai 1951 :

n° 452

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 15/06/1951

Date de publication
5 mai 1951

Date du numéro
15 juin 1951

TEXTE INTÉGRAL

1^{er} Le salaire mensuel de Mme Fanny (Marcelle), lingère à l'Hôtel du Gouvernement, est porté à quinze mille francs (15.000 fr.) pour compter du 1^{er} mai 1951. 2° Ce salaire est exclusif de toutes indemnités, à l'exception toutefois des indemnités pour charges de famille.